PASSERELLE TRANSPORT DE VOYAGEURS FORMATION COMPLEMENTAIRE (Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs)

FIVY10

INFORMATIONS GENERALES

LIEU DE FORMATION
FORMALIB
CHALET VILLAGE QUARTIER LAUGIER 97215 RIVIERE SALEE

DURÉE
35 HEURES.

EFFECTIF
4 STAGIAIRES.

TARIF
650,00 €

HORAIRE DE LA FORMATION : 7h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00

DÉCLARATION ACTIVITE / AGREMENTS / RECLAMATION

DECLARATION D'ACTIVITE / AGREMENTS

Déclaration d'activité enregistrée auprès de la Préfecture de la Martinique.

NDA : 02973213197 **/ UAI :** 9720966T

DEAL Martinique : FCO, FIMO, passerelles et attestations de capacité professionnelle groupe léger.
AFTRAL AURA SUD : formations relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR).
DEETS Martinique : Titre professionnel Conducteur de transport en commun sur route.

RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, suggestion ou demande d'information, contactez-nous :

Tél.: 0596972364

E-mail: contact@formalibyaftral.com

INFORMATION CERTIFICATION - SI FORMATION CERTIFIANTE

CERTIFICATION PRÉPARÉE

PASSERELLE TRANSPORT DE VOYAGEURS FORMATION COMPLEMENTAIRE (Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs)

SUITES, ÉQUIVALENCES, PASSERELLES & DÉBOUCHÉS

Débouchés : Conducteur professionnel de transport de voyageurs par route

Equivalences: Pas d'équivalences / pas de passerelleshttps://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5768

PRÉREQUIS & CONDITIONS D'ACCÈS

PUBLIC CONCERNES ET PRÉREQUIS

• Tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises.
• Titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE et D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du Code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.
• Et d'une CQC du TRM.
• Ou d'un permis de conduire d'un État membre de l'U.E., Suisse, d'un des trois pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) sur lequel apparaît le code 95.
• Ou d'un titre ou diplôme prévu par l'arrêté du 26 février 2008 modifié fixant la liste des titres et diplômes admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun en dehors des prérequis

Les inscriptions sont enregistrées sous réserve de satisfaire aux prérequis de la formation et dans la limite des places disponibles.
Après réception de la demande d'inscription, notre organisme vérifie l'adéquation entre les besoins du candidat, les prérequis et les objectifs de la formation. La confirmation d'inscription est adressée au candidat ou à son employeur avant le démarrage de la session.
Pour les inscriptions financées via le Compte Personnel de Formation (CPF), la demande d'inscription doit être validée au plus tard 12 jours ouvrés avant le début de la formation, conformément aux conditions d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.
Hors financement CPF, le délai d'accès est généralement de 5 à 15

• Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire de la catégorie D ou de la catégorie DE, peuvent s'inscrire en formation complémentaire « passerelle voyageurs » sur présentation de « l'exemplaire école de conduite » du certificat d'examen du permis de conduire attestant de leur réussite à l'examen du permis de conduire de l'une de ces catégories.

jours ouvrés, sous réserve des disponibilités, du calendrier des sessions et, le cas échéant, des délais de prise en charge par les organismes financeurs.
Pour toute demande urgente, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier les possibilités d'intégration à une session dans les meilleurs délais.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

"Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de voyageurs par :
le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, la connaissance, l'application et le respect des règlementations et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport."
(Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 4)

MÉTHODES, MOYENS, MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION BLOC DE COMPETENCES

SANCTIONS VISEES / BLOCS DE COMPETENCES

Actions de formation

• Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
• Carte de Qualification Conducteur.
• Sans niveau spécifique.
• Code RS : RS5768.
• Code Certif Info : 112765.
• Possibilité de valider un/des blocs de compétences : non.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

• Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, …
• Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen.
• En cas d'échec à la partie théorique ou à la partie pratique de la formation, bénéfice du succès partiel conservé pendant six mois.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

FORMALIB met à disposition des stagiaires des moyens techniques adaptés au déroulement de la formation :

4 salles de formation équipées de moyens multimédias ;
1 salle équipée d'un simulateur de conduite ;
3 véhicules du groupe lourd destinés aux mises en situation pratiques : 2 autocars de 12 mètres et 1 véhicule porteur.

Matériel à prévoir par le stagiaire :
Cahier ou feuilles et stylos pour la prise de notes.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

NOS ENGAGEMENTS

- Assurer un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation.
- Mettre à disposition des moyens pédagogiques et matériels adaptés aux objectifs de la formation.
- Proposer des formations animées par des formateurs qualifiés et expérimentés.
- Favoriser une pédagogie active, participative et basée sur des mises en situation professionnelles.
- Remettre aux apprenants les supports pédagogiques et la documentation nécessaires au bon déroulement de la formation.
- Évaluer régulièrement les acquis et recueillir la satisfaction des stagiaires dans une démarche d'amélioration continue.

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à prendre contact avec notre référente Handicap et Santé avant leur entrée en formation afin d'étudier leurs besoins spécifiques et les possibilités d'adaptation du parcours de formation.

Référente Handicap et Santé FORMALIB :
Mme Erika IZEM : erika.izem@formalibyaftral.com
FORMALIB
Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftral.com
Handicap : Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap

CONTACTS - REFERENTS

Référente Sociale et Mobilité FORMALIB
Mme RAFFIN Kéhila secretariat@formalibyaftral.com

Référente Apprentissage FORMALIB :
Mme IZEM Erika erika.izem@formalibyaftral.com

Pour connaître les possibilités de restauration et d'hébergement à proximité du lieu de formation, veuillez contacter :
Tél. : 0596 97 23 64 **E-mail** : contact@formalibyaftral.com

CONTENU ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

0/ Identifier les objectifs et étapes de la formation (0 h 30)

• Vérification du respect des prérequis.
• Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels.
• Présentation de la formation.
• Modalités pratiques.
• Tour de table.

1/ Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (15 h 30)

• Caractéristiques techniques du véhicule de transport de voyageurs et fonctionnement des organes de sécurité.
• Principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique.
• Perfectionnement à une conduite sûre et économique.
• Optimisation de la consommation de carburant.
• Chargement, respect des consignes de sécurité et bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers.
• Application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile :
- Conduite individuelle et manœuvres (2 h 30)
- Commentaires pédagogiques (0 h 15)

2/ Appliquer les réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs (5 h 00)

• Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises :
- Temps de conduite et de repos des conducteurs.
- Utilisation du chronotachygraphe électronique.

• Formation des conducteurs :
- Conventions collectives.

• Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et en international :
- Urbain et non urbain.
- Différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé.

3/ Mettre en œuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales (7 h 00)

• Conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence.
• Sécurité dans le transport scolaire.
• Principes de la gestion des situations conflictuelles.

4/ Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise (4 h 00)

• Sensibilisation au handicap et à la prise en compte des voyageurs handicapés.
• Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service.
• Sensibilisation au développement durable.
• Environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels.

5/ Évaluer les acquis de la formation (3 h 00)

• Évaluation de la conduite effectuée en contrôle continu.
• Test final d'évaluation des compétences acquises.

• Bilan global de la formation par le formateur évaluateur.

6/ Dresser le bilan et la synthèse de la formation

• Synthèse du stage.
• Évaluation de satisfaction de la formation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DE PERFORMANCE

Pas de session en 2025